



Rupture periode d essai abusive

Par **satsateene**, le **18/08/2012 à 20:57**

Bonsoir,rrnrnJe vous explique un peu mon histoire pour que vous compreniez mieux.rnrnLe 3 juillet je me rends un entretien pour un poste de collaboratrice en assurance (je n'ai pas d'experience dans ce domaine) le soir meme l'employeur me rappelle et me dit que je suis prise. Cette agence a 3 sites, avec 3 salariés dont le patron là où je suis embauché sa femme et un jeune homme. rnrnJe commence le 5 juillet et suis en binôme avec ce jeune qui a posé sa démission le jour même. Je fais donc ma semaine de "formation" (très succincte étant donné que la personne démissionne n'est pas très motivée à me former. Durant cette semaine il me fait quand même la remarque que si il avait su que mon collègue partait il aurait pris quelqu'un de confirmer pour le poste qu'il avait quelqu'un en vue mais qu'elle n'était pas disponible avant septembre. Je ne relève pas mais ça me travaille quand même. rnrnLa semaine suivante mon employeur me propose d'aller faire du classement sur un autre site avec lui même et son épouse ce que j'accepte volontier. S'en suit 2 semaines de classements sans grand intérêt ni formation.rnrnLa 3ème et 4ème semaine lui et sa femme partent en vacances, je me retrouve donc avec mon collègue qui démissionne à l'agence. Celui-ci se moque totalement de ma présence, ne me forme pas et passe ses journées sur internet. Il intercepte tous les dossiers pour que je ne puisse rien gérer. Je passe donc ces 2 semaines à me former seule en glanant des infos sur internet.rnrnLa 5ème il me demande si je peux remplacer une collègue sur un autre site (à 50km de chez moi) qui part en congés. J'accepte évidemment. Je passe la semaine à faire de mon mieux pour me former seule et traiter au mieux tous les dossiers qui me sont confiés. rnrnCe matin de retour de cette semaine de remplacement nous faisons un debrief sur les dossiers en cours et là il me dit: "je n'aime pas vraiment faire ça mais je te remets la lettre notifiant la rupture de ta période d'essai, tu ne fais pas l'affaire" sous le choc aucuns mots n'ont pu sortir de ma bouche et je suis partie. Sur 6 semaines de travail j'en ai passée 2 à faire du classement et 3 où le patron n'était pas là. rnrnJ'ai encore 15 jours à faire mais je ne me sens de me retrouver avec des personnes qui m'ont trahis. Je ne peux pas me mettre en arrêt maladie non plus (je n'ai pas 200h) ma question est est-ce que moi je peux en

retour mettre fin a ma periode d essai et dans ce cas je n'aurais que 48 à faire?

Par **DSO**, le **19/08/2012 à 15:08**

Bonjour,
Votre période d'essai est déjà rompue par l'employeur. Vous ne pouvez donc plus la rompre.
Vous pouvez seulement demander à votre employeur de vous dispenser d'effectuer les 15 jours restants. Bien entendu durant cette période, vous ne serez pas payée étant donné que c'est vous qui demanderiez à ne pas effectuer ces 15 jours.
Cordialement,
DSO

Par **satsateene**, le **20/08/2012 à 12:53**

merci pour votre réponse